

ACCEPTATION DE

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

(Attention, ceci n'est pas une convention)

Année scolaire : 2026 – 2027

ESPACE ENTREPRISE :

NOM ou **RAISON SOCIALE** de l'entreprise :

SIRET :

Adresse :

CP, Ville :

Téléphone :

Mail :

CACHET :

SIGNATURE :

Domaine d'activité :

Nom et Prénom du REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE :

Fonction :

Nom et Prénom du TUTEUR DE STAGE :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

PERIODE DE STAGE : DU : Au :

Horaire sur une base de 35h.*

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

** La durée de travail de l'élève mineur ne peut excéder 8 heures par jour et 35 heures par semaine.*

Le repos hebdomadaire de l'élève mineur doit être d'une durée minimale de deux jours consécutifs. La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche.

Pour chaque période de vingt-quatre heures, la période minimale de repos quotidien est fixée à quatorze heures consécutives pour l'élève mineur de moins de seize ans et à douze heures consécutives pour l'élève mineur de seize à dix-huit ans.

Au-delà de quatre heures et demie de travail quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes consécutives.

Le travail de nuit est interdit :

- à l'élève mineur de seize à dix-huit ans entre vingt-deux heures le soir et six heures le matin ;

- à l'élève de moins de seize ans entre vingt heures et six heures.

Ces dispositions ne peuvent pas faire l'objet d'une dérogation.

ACCEPTATION DE

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

(Attention, ceci n'est pas une convention)

ACTIVITES pouvant être réalisé :	OUI	NON
Relever une cote, indiquer un parement, lit, nus et joints		
Tailler une moulure droite, courbe, avec arrêt ou amorce simple ou composée		
Rendre compte de ses activités		
Adapter un matériel à un matériau		
Choisir des outils adaptés (manuel, électroportatif, pneumatique, hydraulique...)		
Assembler, poser et ravalier tout ou partie d'ouvrage		
Réaliser un étaielement		
Affûter ses outils		
Agrafer et assembler des éléments minces		
Epanneler une moulure		
Identifier, trier, stocker et évacuer ses déchets et assurer la propreté de sa zone de travail		
Tailler un parement, un retour et un fond d'angle		
Tailler des moulures concaves ou convexes sur plan droit ou circulaire		
Caler les différents éléments entre eux sur une palette, un conteneur, un pupitre		
Polir manuellement ou mécaniquement		
Nettoyer tout ou partie d'ouvrage		
Choisir un matériel de manutention en sécurité et adapté à la charge		
Organiser ses tâches, son poste de travail et gérer sa zone		
Recueillir les informations techniques		
Appareiller les veinages et coloris		
Réaliser un jointoiement et un rejointoiement		
Respecter les règles de sécurité		
Contrôler l'état de surface, la qualité dimensionnelle et géométrique de l'ouvrage réalisé		
Réaliser un raccord contigu aux matériaux mis en œuvre		

ESPACE ELEVE :

NOM :

Prénom :

Classe :

2^{ème} année TAILLEUR DE PIERRE

ESPACE PROFESSEUR :

ACCEPTATION DU PROFESSEUR : ☐ OUI ☐ NON

NOM :

Signature :

Pour tous renseignements : Tél : 03 22 50 43 00 / 03 22 50 43 12

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles
Xavier POUILLAUDE : xavier.pouillaude@ac-amiens.fr

Assistante du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles
Mélanie CALIPPE : melanie.calippe@ac-amiens.fr